

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

RW

80 201

Objet

Avance de trésorerie au
Comité Général d'Anima-
tion de ROYAN au titre de
l'exercice 1981

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 24

Pour
Contre
Abstentions
Unanimité

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le dix neuf décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET,
LACHAUD, DUFOR, BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA, BOULAN,
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, CABAL, Mme TACQUET, BOISARD, MAURELLET,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par Melle FOUCHE
PELLETIER par M. DUFEIL
COLLE par M. FABER
Absents : MM. VIAUD, TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Comité d'Animation de la Ville de ROYAN, pour préparer
les festivals, les expositions et son programme d'activités
pour l'année 1981, doit dépenser environ 40 % de la subvention
allouée par la Ville de ROYAN.

Le Budget de la Ville étant voté généralement en février,
la subvention municipale ne peut être versée au Comité d'Animation
que fin mars.

La Commission des Finances réunie le 14 novembre 1980,
propose d'accorder au Comité d'Animation de la Ville une avance
de trésorerie de l'ordre de 116 000 F (cent seize mille francs)
qui serait versée courant janvier 1981 et prélevée sur le montant
de la subvention municipale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 14 novembre 1980, et sa délibération du 21 novembre 1980,

Vu la lettre de M. le Sous-Préfet JG/SR du 17 Décembre 1980
DECIDE :

- . d'accorder une avance de trésorerie au Comité Général d'Animation
de ROYAN pour un montant de 116 000 F (cent seize mille francs)
- . d'annuler sa délibération du 21 Novembre 1980.

que cette avance sera versée en janvier 1981, étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire, allouée en 1981 par la Ville au Comité Général d'Animation.

Fait et délibéré à RCIAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Jean-Pierre FABER.

